
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

LOI N° 2025 – 12 DU 02 JUILLET 2025

portant modification de la loi n° 2017-08 du 19 juin 2017 portant identification des personnes physiques en République du Bénin.

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté en sa séance du 20 juin 2025 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Sont modifiées comme ci-après, les dispositions de l'article 6 de la loi n° 2017-08 du 19 juin 2017 portant identification des personnes physiques en République du Bénin :

« **Article 6 nouveau** : Les étrangers et les personnes ayant obtenu la nationalité béninoise par reconnaissance sont insérés dans le registre national biométrique de la population dans les conditions définies par décret pris en Conseil des ministres.

Les informations collectées en ce qui concerne les étrangers dans ce cadre sont traitées pour constituer le fichier des résidents.

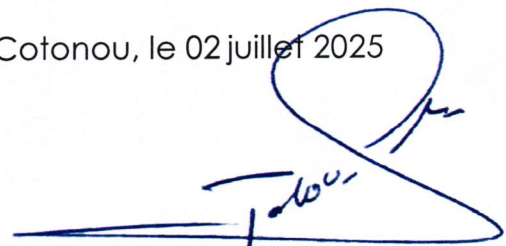
Il est attribué à chaque étranger inscrit au registre national biométrique de la population, un numéro personnel d'identification d'étranger.

Il est attribué aux personnes ayant obtenu la nationalité béninoise par reconnaissance, un numéro personnel d'identification d'afro-descendant ».

Article 2 : La présente loi, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 02 juillet 2025

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



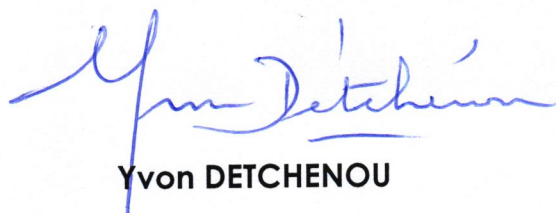
Patrice TALON

Le Ministre de l'Intérieur et de la
Sécurité publique,

A stylized blue ink signature of Alassane SEIDOU, featuring a large, circular initial 'S' and a vertical stroke.

Alassane SEIDOU

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation,

A blue ink signature of Yvon DETCHENOU, written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

Yvon DETCHENOU

AMPLIATIONS : PR : 6 – AN : 4 – CC : 2 – CS : 2 – C.COM : 2 – CES : 2 – HAAC : 2 – HCJ : 2 – MJL : 2 – MISP : 2 – AUTRES
MINISTERES : 19 – SGG : 4 – JORB : 1.